

COMMUNE DE LACHAU

Compte rendu de la séance du 26 janvier 2024

Étaient présents : MAGNUS Philippe, BLANC Yves, TREMORI Marie-Line, MURAT Lou, RIGAT Alex, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, IRENEE Sandrine

Étaient représentés : FEMY Michaël par TREMORI Marie-Line

Étaient absents ou excusés : MICHEL Cédric, RICHAUD Guillaume

Président de séance : Philippe MAGNUS

Secrétaire de la séance: Lou MURAT

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023.
- 2- Informations diverses.
- 3- Terrain Michel : validation du cahier des charges.
- 4- Ecurie Sarlin : lancement du chantier.
- 5- Voirie.
- 6- Ancienne Poste : remise en location du petit logement du rez-de-chaussée.
- 7- Charte d'engagement sur les déchets ménagers avec la CCSB.
- 8- Comptes-rendus des commissions et délégations.
- 9- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE_2024_01 : Charte d'engagement sur les déchets ménagers avec la CCSB

VOTE :
Pour = 9
Contre = 0
Abstention = 0

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la stratégie de communication pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,
- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la délibération de la CCSB n°153.23 du 14 novembre 2023 portant charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres,

CONSIDÉRANT la teneur de la charte d'engagement présentée,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres,

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Publication certifiée conforme au registre.

Philippe MAGNUS, Maire de Lachau, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes, lesquels peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur date de publication selon les articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.